

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL **DU 7 AVRIL 2026 (19H)**

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept avril à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémy LAPLANCHE, Maire.

PRESENTS : MM LAPLANCHE Rémy, BELHOSTE Philippe, Mme PAUL Marie-Annick, M. RENAULT Laurent, Mme GONDÉ Marie-Claude, M DE PELLEGARS-MALHORTIE Bertrand, Mme DELEVAL Isabelle, M. MOREL Thierry, Mme BECK Alexandra, M. VILLOTTE Lucien, Mme LEBRUN Manon.

ABSENT : néant.

Madame Manon LEBRUN est désignée secrétaire de séance.

I CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATIONS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE de déléguer à Monsieur le Maire pendant la durée de son mandat les missions suivantes permettant :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a donné diverses délégations aux adjoints au maire par arrêté municipal, afin de pouvoir leur verser des indemnités de fonction.

II COMMISSION COMMUNALE APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article 279 du Code des marchés publics, Monsieur le Maire invite le conseil à procéder à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants pour la commission d'appel d'offres.

Une liste de six membres est constituée et présentée aux suffrages des conseillers municipaux.

Sont élus membres CAO titulaires : Laurent RENAULT
Philippe BELHOSTE
Marie-Annick PAUL
suppléants : Lucien VILLOTTE
Thierry MOREL
Manon LEBRUN

III Agence France Locale : représentants à l'Assemblée Générale et renouvellement octroi garantie

Vu l'adhésion de la commune à l'AFL faite en mars 2021,
Vu les 2 emprunts souscrits auprès de l'AFL en 2021 et en 2025,
Vu le renouvellement des membres du conseil municipal en mars 2026,

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer les représentants délégués communaux pour l'Assemblée Générale de l'AFL.

D'autre part, il est demandé de renouveler la délibération de garantie 2026 après l'installation du nouveau conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Laplanche et Madame Deval comme représentants délégués AFL. De plus, il accepte l'octroi de garantie 2026 pour les 2 emprunts en cours.

IV Compte 623 « publicité, publications, relations publiques » - liste des dépenses à imputer

Conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lister précisément les dépenses à imputer au compte 623 « publicité, publications, relations publiques »
Le conseil municipal approuve la liste constituée.

V Formation des élus

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du droit à la formation des élus municipaux. L'Amicale des Maires du Calvados propose des dates de formation.

VI RENOUELEMENT CONTRAT ANNUEL avec l'entreprise BRIZE

Monsieur Belhoste présente au conseil la proposition de contrat annuel de l'entreprise BRIZE qui se renouvelle le 15 mars.
Il précise que nous avons demandé à l'entreprise d'ajouter dans la prestation le démoissage du parking, de l'escalier de l'arrière de la salle communale, mais aussi le démoissage de l'escalier de l'église. Ceci fera l'objet d'un avenant chiffré à 635.00 € HT soit 762 € TTC.

La prestation annuelle 2026 s'élève à 17 290.56 € HT soit 20 748.67 € TTC.
Le conseil donne son accord pour renouveler le contrat 2026 de l'entreprise Brize tel que présenté. Et accepte l'avenant démoissage.

VII PREPARATION DU BUDGET 2026

Monsieur le Maire présente les résultats cumulés de fonctionnement (357 570.76 €) et d'investissement (97 225.92 €) de 2025, ainsi que le solde de reste à réaliser d'investissement 2025 correspondant aux travaux d'aménagement sécurité agglomération RD579 (3)

Le conseil étudie le projet de budget 2026 proposé aussi bien en section de fonctionnement qu'en section investissement.

Il est décidé de prévoir en investissement de nouveaux crédits pour les travaux suivants :

- complément pour travaux aménagements sécurité agglomération RD579 (30 000 €)
- installation poteaux et branchement dispositif vidéo-surveillance (6 000 €)

Vu l'augmentation de 0.8% des bases d'imposition pour 2026, il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes foncières et d'habitation.

VIII URBANISME

Monsieur le Maire informe des demandes d'urbanisme suivantes :

- Permis de Construire modificatif de M VILLOTTE pour changement destination Bâtiment agricole en 6 boxes au rdc et 2 logements au 1^{er} étage
- Permis de Construire de M ALEXANDRE pour un bâtiment de stockage fourrage
- Déclaration Préalable de M. et Mme ELIOT : CARPORT OUVERT
- Déclaration Préalable de M. et Mme MIRIC : PISCINE enterrée
- Permis de Construire de M. MOREL et Mme JOYEUX - CONSTRUCTION MAISON individuelle et d'un garage
- Permis de Construire de Monsieur LARCHER : GARAGE de 55m²

IX QUESTIONS DIVERSES

- ELECTIONS MUNICIPALES mars 2026 : Monsieur le Maire remarque que la participation des électeurs de Tourville au vote représente 67% des inscrits.
- AMENAGEMENT SECURITE AGGLOMERATION RD579 : Les travaux prévus avec l'entreprise EIFFAGE Route IDFCO commenceront le 27 avril pour une durée de 3 mois.
D'autre part, le Département vient de commencer le 7 avril des travaux d'étanchéité du pont sous chaussée et de remplacement des glissières de sécurité.

- TRAVAUX ROUTE DEPARTEMENTALE de BONNEVILLE SUR TOUQUES : Suite à la demande de Madame le Maire de Bonneville sur Touques pour faire une déviation par la RD579 le temps des travaux sur la route départementale passant dans sa commune, Monsieur le Maire explique qu'il a refusé de lever l'arrêté municipal de 2001 interdisant le passage des Poids Lourds PTAC + 19T, sachant que des travaux se déroulent aussi sur la RD579 à Tourville pour une durée minimum de 4 mois.
Le conseil ouvre le débat sur l'inexistence d'un schéma cohérent de circulation entre les communes littorales et rétro-littorales
- ACCES DECHETTERIE avec un VIGNETTE sur pare-brise : à partir du 15 avril, il ne sera plus possible d'accéder à la déchetterie sans avoir une vignette sur pare-brise.
- REUNION RIVERAINS concernés par les travaux d'aménagements sécurité RD579 agglomération. Lors de la réunion du 26 mars dernier à la salle communale, la cabinet AménaGéo, maître d'œuvre a présenté le projet de travaux et a pu répondre aux interrogations des riverains concernés. Une trentaine de personnes étaient présentes.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 H 45

Affiché le 14 avril 2026 à la porte de la mairie.

Le Maire,
Rémy LAPLANCHE